

DEPARTEMENT VAR CANTON SIX-FOURS-LES- PLAGES COMMUNE SIX-FOURS-LES- PLAGES LC/EL	REPUBLICQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité	N° 1690
	ARRETE DU MAIRE	

Jean-Sébastien VIALATTE,
Député-Honoraire
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES

VU l'élection du Maire et des Adjoints date du 3 juillet 2020.

VU, l'avis de publicité pour la procédure de mise en concurrence pour l'exploitation d'un emplacement de 5 m² situé sur le Domaine Portuaire de la Coudoulière pour une activité de vision sous marine, en date du 18/08/2025.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les offres.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL (8ème adjoint), Monsieur Hervé FABRE (14ème adjoint) et Madame Dominique ANTONINI (conseillère municipale) sont désignés en tant que membres de la Commission en charge d'ouvrir et d'analyser les offres réceptionnées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un emplacement de 5 m² situé sur le Domaine Portuaire de la Coudoulière pour une activité de vision sous marine.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SIX.FOURS.LES.PLAGES Le

15 SEP. 2025



J.S. VIALATTE
Député-Honoraire
Maire de SIX.FOURS.LES.PLAGES
Vice-Président de la Métropole Toulon-Provence
Méditerranée

Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20250915-1690-AI
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025